

LUTTE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

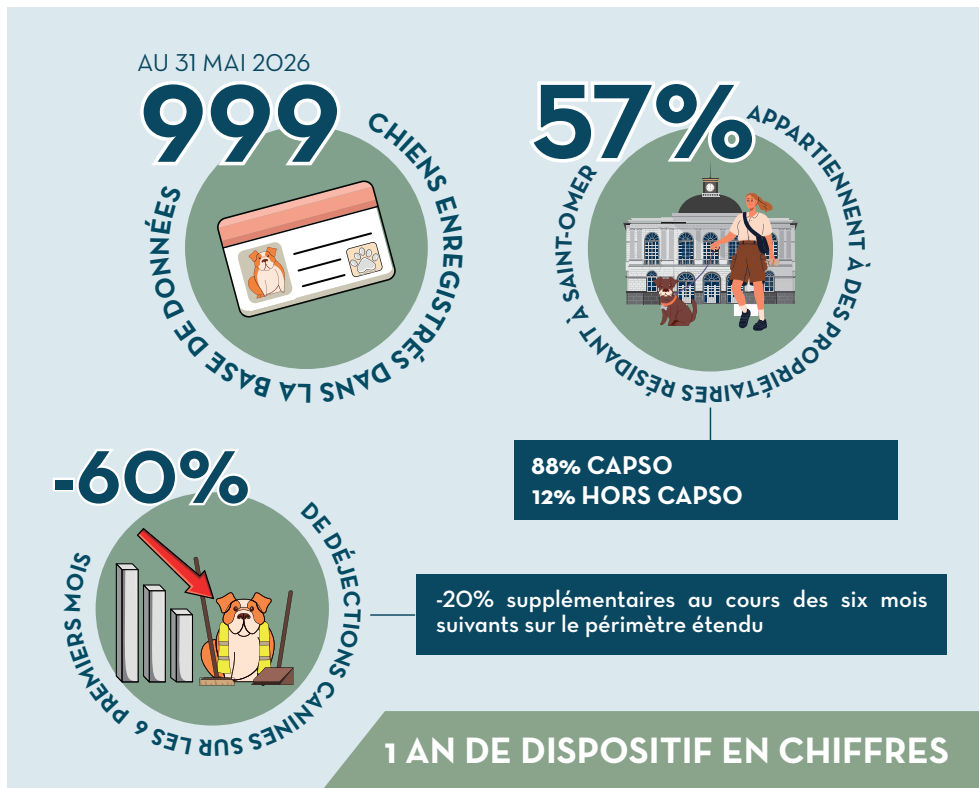
NOUVELLE CAMPAGNE D'IDENTIFICATION



IDENTIFICATION GÉNÉTIQUE DES CHIENS : LE DISPOSITIF ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU LINÉAIRE URBAIN DÈS SEPTEMBRE 2026



Afin d'améliorer la propreté de l'espace public et de lutter contre les déjections canines, la Ville de Saint-Omer a mis en place un dispositif d'identification génétique des chiens.



Depuis un an, de nombreuses demandes d'extension du périmètre ont été formulées par les Conseils de quartier et les habitants partout en ville. Afin de répondre à ces attentes et de rendre le dispositif plus lisible, la Ville a proposé, lors d'une réunion publique organisée le 6 juin dernier, d'étendre le périmètre à l'ensemble du linéaire urbain.

Cette extension entrera en vigueur à compter du mois de septembre. Une nouvelle signalétique, plus visible, plus qualitative et plus esthétique, sera installée aux principales entrées de ville afin d'informer les propriétaires de chiens de leur entrée dans le périmètre concerné.

NOUVEAU PÉRIMÈTRE RÉGLÉMENTÉ



DU 22 AU 27 JUIN : NOUVELLE PHASE D'IDENTIFICATION

Pour les propriétaires qui n'ont pas encore procédé à l'identification génétique de leurs chiens, la ville de Saint-Omer organise une nouvelle phase d'identification en partenariat avec les cabinets vétérinaires et le laboratoire Antagène.

COMMENT PARTICIPER ?

Rendez-vous en mairie ou à la Police Municipale pour récupérer un kit de prélèvement.
Prenez ensuite rendez-vous avec l'un des vétérinaires partenaires :

- **Clinique Vétérinaire du Haut Pont** - 5 rue de Belfort à Saint-Omer - 03 21 88 87 54
- **Clinique Vétérinaire Sainte-Marguerite** - 20 rue Faidherbe à Saint-Omer - 03 21 98 67 90
- **Clinique Vétérinaire La Croix Pèlerine** - 63 rue de Calais à Saint-Martin-lez-Tatinghem
03 21 38 34 39
- **Clinique Vétérinaire de la Coupole** - 40 rue François Mitterrand à Wizernes - 03 21 39 96 67
- **Clinique Vétérinaire de la Malassise** - 28 route de Blendecques à Longuenesse - 03 21 98 26 97
- **Clinique Vétérinaire d'Arques** - 34 avenue du Général De Gaulle à Arques - 03 21 39 88 25

- ➔ Le vétérinaire vous proposera un rendez-vous entre le 22 et le 27 juin.
- ➔ Remplissez le document fourni dans le kit. Il concerne vos informations et celles de votre chien.
- ➔ Présentez-vous au rendez-vous avec votre chien et le kit de prélèvement gratuit.
- ➔ Le vétérinaire effectuera le prélèvement, l'enverra au laboratoire Antagène et vous délivrera un passeport provisoire. Le passeport définitif vous sera adressé par courrier dans un délai de trois mois.
- ➔ La ville de Saint-Omer prend en charge l'intégralité des frais d'identification de votre chien.

SALIR LA VILLE, C'EST PUNI !

Les états de frais et les amendes sont cumulables

JUSQU'À
173€

Si je ne ramasse pas
la déjection
de mon chien

D'ÉTAT DE FRAIS

JUSQU'À
150€

Si je ne n'ai pas de quoi
ramasser la déjection
de mon chien

Si je ne suis pas
en mesure de présenter
la carte d'identification
de mon chien
dans le périmètre

D'AMENDE

